

Congrès des Conservatoire d'espaces naturels de France - La Rochelle

Synthèse Atelier 10 - **Élevage, pastoralisme, biodiversité et rentabilité économique : le défi peut-il être relevé ? - 30/11/2023**

Problématique : Comment la préservation de la biodiversité peut constituer un levier pour l'économie agricole des territoires ?

Contexte :

Dans les années 1840, l'industrie allemande jette les bases d'une théorie de la chimie agricole et participe à la création des premières usines allemandes d'engrais chimiques, ouvrant ainsi la voie à la pratique raisonnée de la fertilisation. La chimie minérale fournit des pesticides minéraux à base de sels de cuivre ou d'arsenic. Au début du XX^e siècle, de nouveaux procédés permettent de fabriquer des engrais azotés synthétiques, ainsi que de explosifs militaires. Le développement de la chimie organique de synthèse et de la recherche sur les armes chimiques durant la Première Guerre mondiale ouvre l'ère des pesticides et des herbicides de synthèse à partir des années 1930. On considère généralement que la révolution agricole et la révolution industrielle ont évolué de concert et se sont entretenues mutuellement (l'augmentation du produit brut agricole augmente la rentabilité et la valeur des terres, dégage des possibilités financières pour l'investissement, des commandes de matériel, etc.). Par ailleurs, l'essor de la production agricole s'est répercuté sur l'industrie agroalimentaire. Cette révolution agricole de l'ère moderne touche dans un premier temps les pays du Nord et se diffuse dans le monde entier à partir de la seconde Guerre mondiale. Elle va ensuite s'étendre dans les pays en développement dans les années 1960. Les progrès chimiques et mécaniques observés ont permis d'augmenter les rendements et notamment ceux du blé. Néanmoins, les pays du Nord ont été les principaux bénéficiaires de cette révolution et malgré l'augmentation des productions il y a toujours autant de personnes qui souffrent de la faim dans le monde. Aujourd'hui, la plupart des pays en voie de développement ont une agriculture qui est devenue dépendante aux intrants et la mondialisation a entraîné une spécialisation sur certaines cultures au détriment de leur souveraineté alimentaire. L'évolution de ces pratiques agricoles, vers une intensification et des pratiques monoculturales, a des conséquences agronomiques, environnementales et sociales majeures. Aujourd'hui, la libération du marché agricole et la mondialisation des productions confortent ce modèle de spécialisation de certains pays et continuent d'accentuer les inégalités du fait de la recherche de la baisse des coûts de production et ce au détriment de la souveraineté alimentaire et de la juste rémunération des productions locales (ex : En 1990, la France était autosuffisance en légumes et en fruits ; aujourd'hui elle importe plus de 50% de ces produits). En France, depuis 1970 il a été observé une baisse de 75% du nombre d'exploitation agricoles et ce alors même que la Surface Agricole Utile (SAU) a augmenté de 72% (de moins en moins d'agriculteurs/trices mais avec de plus grosses exploitations). En 2033, c'est environ 50% des agriculteurs/trices qui doivent partir à la retraite.

Le constat est assez simple :

- ✓ Le métier n'attire plus les jeunes générations car il reste dur, non rémunérateur au regard du travail fourni et du temps passé ;
- ✓ La lourdeur administrative et le mécanisme des aides amènent les agriculteurs/trices à se déconnecter du terrain ;
- ✓ Les exploitations, trop grosses, sont difficiles à gérer et à transmettre ;

- ✓ La production des agriculteurs/trices n'est pas rémunératrice du fait des intermédiaires et de la libération du marché ;
- ✓ Le système agro-économique amène les agriculteurs/trices vers des pratiques agricoles monoculturelles pour viser la quantité au détriment de la qualité environnementale et sociale ; les aides les plus attractives étant ciblées sur ces itinéraires.

Chiffre sur une exploitation laitière

L'observatoire technico-économique des systèmes bovins laitiers, piloté par le réseau CIVAM dans le Grand Ouest, compare les performances économiques de fermes « conventionnelles » avec des fermes dites « durables », s'appuyant sur la ressource en herbe et recherchant des systèmes économes et autonomes.

L'analyse de la comptabilité de ces deux groupes de ferme montre un meilleur résultat pour les fermes « durables », phénomène s'expliquant en grande partie par la maîtrise des charges (mécanisation, intrants : engrais/produits phytosanitaires/aliments...). En 2022, malgré une production agricole inférieure de 27% en valeur, le résultat courant des fermes « durables » était supérieur de 45%. Produire mieux est donc rentable ! Nuance : Les systèmes à l'herbe sont aussi très hétérogènes. Nous sommes ici dans le contexte breton où la majorité des prairies sont des prairies temporaires, bien moins accueillantes pour la biodiversité que des prairies naturelles.

Retour d'expérience 1 : Dorian ANGOT Ferme des Genettes (cf. Présentation)

Retour d'expérience 2 : Micro-filière Biodiversités maraîchines par Perrine DULAC, Paysans de Nature et Lucie MARITAUD, éleveuse (cf. Présentation)

Comment les Conservatoires d'espaces naturels peuvent accompagner une transition agroécologique garantissant une juste rémunération des paysans ?

Quatre questions ont été posées aux participants de cet atelier. Voici les propositions de ces derniers pour développer l'implication des CEN auprès du monde agricole et des différentes thématiques associées.

1. **Quels rôles des CEN sur le foncier agricole ?** *Comment repenser notre stratégie foncière pour qu'elle réponde à la fois à des enjeux de biodiversité et des enjeux d'installation agricole ?*

Les Conservatoires doivent travailler sur la nature dite « ordinaire » et accompagner les agriculteurs/trices dans la gestion de ces milieux plus « classiques ». En cohérence avec leur stratégie foncière, et l'interdépendance de ces milieux avec des enjeux forts (biodiversité, eau...), l'action des Conservatoires peut aller jusqu'à leur acquisition. Ces acquisitions, suivies de mise à disposition (commodat ou BRCE), permettent de soulager financièrement les exploitants au moment de l'installation, lesquels pourraient alors mieux investir sur d'autres items (bétails, matériels, etc.). Cet

accompagnement foncier peut être mené sur une exploitation ou en renforcement ; sur des terrains juxtaposant ceux d'un.e agriculteur/trice intéressé.e. Cette maîtrise foncière offre ainsi la possibilité d'engager des remises en état sur certaines parcelles en déprise ou nécessitant des équipements agricoles (*via* des diverses sources de financement : Contrat territoriaux, IAE, AMI, etc.). Ces restaurations prennent alors en compte les enjeux biodiversité présents et les services écosystémiques rendus par ces milieux (qui sont nombreux). Compte tenu du contexte agricole français et du nombre de départs à la retraite important dans les années à venir (cf. *Contexte* ci-dessus), il convient également de travailler à la sécurisation foncière des terrains agricoles et des matrices paysagères encore bien conservés, notamment par l'intermédiaire des ORE (Obligations Réelles Environnementales). Cette stratégie foncière doit se faire en étroite collaboration avec les SAFER *via* des échanges de compétences ; sur les outils fonciers et les enjeux environnementaux par exemple (en particulier sur les prairies naturelles et les zones humides). Il est évident que cette approche foncière ne pourra se faire sans les agriculteurs/trices eux même. Il sera important d'écouter leurs besoins, leurs expériences mais aussi de les sensibiliser sur l'intérêt d'avoir une diversité de milieux au sein de leur exploitation et de les questionner sur leurs pratiques au regard de ces habitats, des saisons et des changements environnementaux et sociétaux à venir.

La question reste toutefois en suspens quant à savoir si c'est le rôle des CENs que d'acquérir des exploitations dans leur intégralité. En effet, des partenariats sont sans aucun doute à mener/renforcer avec d'autres organismes qui ont déjà cette compétence.

2. Quels rôles des CEN dans l'autonomie alimentaire des territoires ? *Diversification des systèmes agricoles dans les territoires ?*

Les Conservatoires peuvent travailler sur la dynamique et les projets qui tendent vers l'autonomie des territoires en utilisant principalement l'outil foncier. La mise à disposition de terres, en fermage ou en commodat, peut permettre d'impulser l'installation d'agriculteurs/trices dans des secteurs délaissés et de valoriser des milieux plus pauvres agronomiquement (landes, tourbières, pelouses, zones humides, etc.). Les CENs doivent également apporter leurs connaissances des acteurs et du territoire en participant aux outils de planification qui visent cette autonomie alimentaire (PAT, PCAET, etc.). L'animation de ces outils doit se faire *via* des structures qualifiées œuvrant déjà sur ces questions (Haute-Loire Bio, FRAB, etc.), les Conservatoires se positionnant davantage en partenaires techniques sur les aspects biodiversité et milieux qu'en structures animatrices.

Par ailleurs, sur les secteurs périurbains spécialisés en grandes cultures, les CENs peuvent avoir un rôle à jouer sur le maintien et/ou le développement d'activités d'élevage grâce à la mise à disposition de ces terrains aux éleveurs. Cela peut contribuer à la diversification des productions agricoles d'un territoire.

3. Quels rôles des CEN dans la rémunération des systèmes agricoles vertueux ? *MAEC/PSE quel accompagnement territorial ? Comment agir pour avoir des dispositifs pertinents au niveau national ?*

Les outils fonciers utilisés par les Conservatoires permettent d'accompagner les agriculteurs/trices dans leur projet et dans la valorisation de leurs produits. La juste rémunération de ces derniers, au regard du travail fourni, doit faire partie des objectifs de cet accompagnement pour que ce projet soit viable et pérenne. Ainsi, en proposant des fermages (BRCE) à prix réduits, le Conservatoire peut aider l'exploitant

à baisser ses charges pour augmenter ses produits. Le déploiement d'outils en faveur des bonnes pratiques (PSE, MAEC, Projets haies, etc.) permet également de valoriser les exploitants qui pensent leur système autour de la biodiversité et des habitats naturels. Une attention toute particulière devra être apportée aux prairies naturelles en soutenant les exploitations d'élevage qui permettent de préserver ces milieux grandement menacés. Étant donné la diversité des acteurs que les CEN côtoient et avec lesquels ils travaillent, il serait nécessaire de davantage communiquer sur les produits qui proviennent des exploitations partenaires du réseau. Cette valorisation pourrait se faire au sein de chaque Conservatoire ou *via* le site de la Fédération. Comme l'a montré le développement de la filière maraîchine, qui fait la promotion d'une agriculture qui place les enjeux biodiversité en son centre, les Conservatoires peuvent également aider au développement de filières pour une meilleure rémunération des exploitants ; sans pour autant en être les animateurs ou les coordinateurs (pas le rôle des CEN). Ces filières sont des outils essentiels de terrain et de territoires. Il faut toutefois travailler à une échelle supra-territoriale et intégrer les commissions qui vont pouvoir, politiquement et économiquement, impulser cette nouvelle dynamique (CDPENAF*, CDAO**, etc.) et appuyer les autres organismes qui travaillent déjà en ce sens (Syndicats agricoles, Terres de Liens, etc.). Enfin, un lobbying auprès des instances nationales et européennes paraît indispensable afin d'orienter les aides vers les systèmes plus vertueux.

* CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

** CDAO : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture

4. Quels rôles des CEN dans l'accompagnement vers des systèmes économes et autonomes ? *Quel accompagnement technique dans l'amélioration des pratiques ?*

Une des richesses et des forces des Conservatoires c'est leur capacité à travailler avec un grand nombre d'acteurs et ainsi pouvoir initier/impulser des synergies entre tous ces projets. Le réseau des Conservatoires peut ainsi s'appuyer sur des REX (Retour d'Expérience) pour pouvoir accompagner les exploitants dans leur projet, provoquer des rencontres entre agriculteurs.trices pour mutualiser du matériel, des savoir-faire, des expériences ou simplement des dynamiques de territoire. Les CENs peuvent ainsi aller chercher les compétences vers d'autres organismes, plus compétents sur les questions agricoles (Scopela, Solagro, FRAB, Paysans de Nature, etc.), s'auto-former sur les thématiques agricoles (fonctionnement des fermes, accompagnement agro-pastorale pour gagner en autonomie fourragère...) ou recruter des profils agri-environnementaux, et déployer des formations, des sessions d'échanges, des visites de fermes avec des agriculteurs.trices partenaires. Il peut également être nécessaire de prendre de la hauteur quant à la gestion des sites Conservatoires et ne pas s'auto-centrer sur les sites en maîtrise foncière ou d'usage mais de proposer des plans de gestion à l'échelle des exploitations. Cette nouvelle dimension permettrait de prendre en compte l'aspect écologique global de l'activité agricole (autonomie fourragère, circuits courts, roulage de l'eau, etc.), de mieux comprendre les enjeux de l'exploitant et d'ainsi proposer des mesures de gestion en adéquation avec les contraintes économiques. L'autonomie des systèmes passera évidemment par le développement et le soutien aux filières vertueuses, *via* notamment les politiques publiques agricoles auxquelles participent déjà les Conservatoires. Cette participation doit être plus insistante et collective, en étroite collaboration avec les autres organismes qui travaillent en ce sens. Certains outils de diagnostic et d'accompagnement ont déjà fait leur preuve, à l'image des CATZH (Cellules d'Assistance Techniques Zones Humides). Il convient de les développer et/ou les renforcer sur certains territoires en fonction des enjeux et des

caractéristiques de l'exploitation.

5. **Quels rôles des CEN dans la revalorisation du métier d'éleveur ?** *Comment faire comprendre qu'il y a "élevage" et "élevage" ?*

L'évolution sociétale interroge aujourd'hui nos différents modèles et notamment notre société de consommation. La place de la viande dans nos assiettes est au cœur des débats et, de fait, la place de l'élevage dans l'agriculture. Pourtant, l'élevage revêt d'une importance cruciale pour le maintien de nombreuses espèces, la préservation des milieux ouverts et plus largement la conservation de nos paysages. Les Conservatoires travaillent étroitement avec les éleveurs.euses pour préserver certains milieux ouverts sensibles (zones humides, prairies naturelles, landes, tourbières, etc.) et les espèces végétales et animales inféodées. Il convient d'expliquer au grand public le rôle de l'élevage à la fois dans le maintien de cette diversité mais également dans le bon fonctionnement des sols (apports de matières organiques). Pour ce faire, les CENs pourraient utiliser différents outils pour communiquer sur le rôle majeur des éleveur.euses et notamment :

- ✓ Mener des animations nature en collaboration avec les éleveurs.euses pour parler de biodiversité et d'élevage et visiter les fermes ;
- ✓ Réaliser une plaquette sur les espèces végétales et animales qui se maintiennent *via* le pâturage ;
- ✓ Intervenir dans les lycées agricoles pour expliquer l'importance du métier d'éleveur dans la mosaïque paysagère et la biodiversité.